Objet : « L'enseignement en milieu hospitalier subventionné ou organisé par le Ministère de la Communauté française »

Réseaux: Tous

Niveaux et services : FONDAMENTAL, SEC, Ens. ordinaire et spécialisé

Période: Année scolaire 2008-2009

2282

- A Madame et Messieurs les Gouverneurs de Province ;
- A Mesdames et Messieurs les Bourgmestres ;
- Aux membres des services d'Inspection de l'enseignement fondamental et secondaire de la Communauté française;
- Aux Organes de représentation et de coordination ;
- Aux Pouvoirs organisateurs des établissements d'enseignement secondaires subventionnés, de plein exercice et à horaire réduit, ordinaires et spécialisés;
- Aux Chefs d'établissement d'enseignement secondaire organisé ou subventionné par la Communauté française, de plein exercice et à horaire réduit, ordinaire et spécialisé;

Pour information:

- Aux Organisations syndicales;
- Aux Associations de Parents ;
- Aux CPMS

Autorités : Ministre de l'Enseignement obligatoire

Signataire(s): Christian DUPONT **Gestionnaires**: Cabinet du Ministre

Personne(s)-ressource(s): Patrick BEAUFORT (patrick.beaufort@cfwb.be)

Renvoi(s):

Nombre de pages : 25p Téléphone pour duplicata :

Mots-clés:



Circulaire N° 2282 date: 29/04/2008

L'enseignement en milieu hospitalier subventionné ou organisé par le Ministère de la Communauté française de Belgique

ou

L'enseignement spécialisé de « type 5 ».

Document réalisé en collaboration avec :

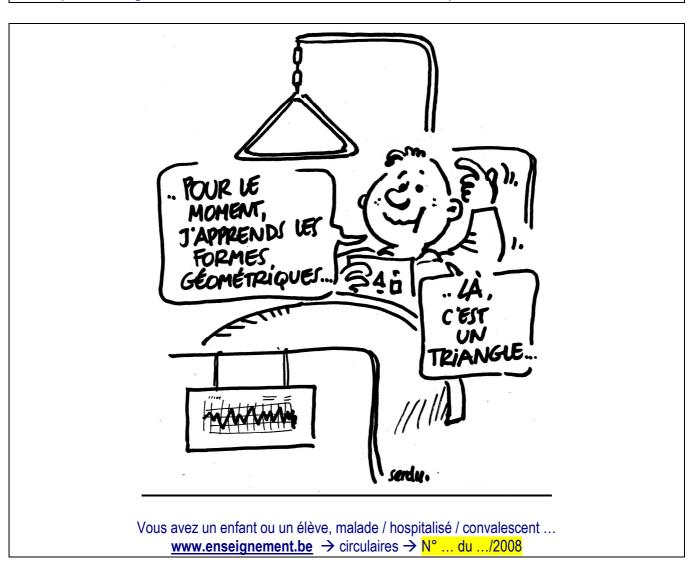
Association des Pédagogues Hospitaliers de la Communauté française de Belgique Mars 2008

2

Table des matières

- Reproduction de l'affiche à photocopier, distribuer et apposer dans la salle des profs	p. 2
- Préface de Monsieur le Ministre de l'Enseignement obligatoire Christian DUPONT	p. 3
- 1. L'enseignement aux jeunes malades en quelques mots	p. 4
- 2. Concrètement, comment procéder ?	p. 7
- 3. Répertoire des écoles à l'hôpital	P. 9
- 4. Associations partenaires	p. 16
- 5. Services de l'Administration et Ministère de l'enseignement	p. 19
- 6 Quelques références légales	p. 20
- 7. Charte européenne des droits à la scolarité du jeune malade	p. 21
- 8. Suggestions bibliographiques	p. 22
- 9. Sites utiles	p. 22
- 10. Remerciements	p. 23

A reproduire, agrandir, distribuer, afficher dans la salle des professeurs, salles d'attente, ...



Préface

Entretenir ou développer les acquis, maintenir le lien social, voire rendre moins pénibles des traitements parfois très lourds et invalidants en apportant une présence non empreinte de connotation médicale, le rôle et l'importance de l'enseignement spécialisé de type 5, destiné aux élèves malades ou convalescents ne sont plus à démontrer.

Les compétences spécifiques et particulièrement adaptées développées par les enseignants permettent un accompagnement professionnel empreint d'humanité et de respect face à des jeunes en souffrance.

Notre société change, évolue. La médecine progresse chaque jour. Les traitements ne nécessitent plus nécessairement un maintien en milieu hospitalier, mais ils ne permettent pas non plus toujours un retour à l'école. Un nombre important de jeunes passent alors de longues périodes à domicile. Ce « décrochage » temporaire ne devrait cependant pas hypothéquer la poursuite d'un cursus scolaire harmonieux.

A l'heure de la croissance extraordinaire de l'Internet et de l'outil informatique, de nouveaux défis s'ouvrent à nous. Ils réclament la participation de tous les acteurs de l'enseignement : l'élève malade ou convalescent et sa famille, l'école spécialisée de type 5 et l'école dite « ordinaire » fréquentée par le jeune.

La présente circulaire, fruit d'un important travail mené depuis plusieurs mois par les Pédagogues hospitaliers est un outil indispensable à chaque établissement scolaire, aujourd'hui probablement, demain, très certainement.

Je vous remercie d'en prendre connaissance et d'en assurer la plus large diffusion possible.

Christian DUPONT, Ministre en charge de l'Enseignement obligatoire

1. L'enseignement aux jeunes malades en quelques mots

Introduction

Quelques concepts clés afin de mieux appréhender l'enseignement en hôpital ou l'enseignement spécialisé de « type 5 ».

- * Action pédagogique adaptée aux capacités du jeune pour maintenir la continuité scolaire
- * Une école à part entière mais différente quant à son fonctionnement et aux objectifs poursuivis.
- * Au sein des services hospitaliers (hospitalisation classique ou hôpital de jour), parfois¹ au domicile du jeune (malade, accidenté ou en convalescence).
- * Coopération active entre le jeune, sa famille, l'école d'origine², celle en hôpital et le monde médical.
- * Travail en interdisciplinarité pour une meilleure cohérence des interventions
- * Prise en charge scolaire « inter réseau ».

<u>Historique succinct des écoles en hôpital en Belgique</u>

Grâce au développement des connaissances en étiologie et en thérapeutique et à la suite d'un changement des mentalités face à la maladie, le XXe siècle s'est caractérisé, en matière d'éducation, par une volonté commune des médecins, des responsables politiques, des enseignants et des parents de se mobiliser et d'adapter les structures scolaires aux nécessités du temps.

Dès lors, à l'instar d'initiatives prises dans plusieurs hôpitaux de nos grandes villes, des écoles en milieu hospitalier s'implantèrent un peu partout en Belgique dès 1951.

Il est important d'offrir aux jeunes malades et accidentés le moyen de poursuivre une scolarité en accord avec leurs capacités physiques et intellectuelles, tout en se conformant à l'esprit des textes légaux traitant de l'instruction publique obligatoire.

La loi de 1970 organisant l'enseignement spécialisé, a permis le développement de véritables écoles en l'hôpital. A ce jour, 17 écoles organisées ou subventionnées par le ministère de la Communauté française déploient leurs activités au sein de quelque 32 services de pédiatrie. (Voir ci-après le répertoire des écoles francophones de type 5 en ce compris celle subventionnée par la Communauté néerlandophone au Préventorium à De Haen)³.

Pourquoi des écoles en hôpital?

Motif pédagogique:

Trop de parents - ou d'enseignants - se trouvent démunis face à l'interruption du processus scolaire provoquée par la maladie ou l'accident d'un jeune.

¹ L'enseignement au domicile fait l'objet d'une procédure particulière. Pour qu'un jeune puisse en bénéficier, certains critères doivent être rencontrés

critères doivent être rencontrés.

² 'expression « école d'origine » doit être comprise dans ce document comme l'école fréquentée par le jeune avant son hospitalisation

³ Pour faciliter la recherche nous pensons qu'il est préférable de classer les écoles de T5 par région à partir des hôpitaux où elles se situent plutôt qu'à partir de leur « maison mère » pas nécessairement de T5 ou dont le nom n'est pas assez explicite. Un classement par école est disponible via le site de l'association www.aph.be (rubrique : répertoire)

Une action concertée entre l'école d'origine (c'est-à-dire l'établissement dans lequel le jeune est régulièrement inscrit), l'école en hôpital (la structure d'enseignement qui se charge d'organiser la scolarité durant l'hospitalisation ou la convalescence) et les parents apporte une réponse adaptée qui prend en considération les capacités physiques, intellectuelles et psychologiques du jeune et garantit une continuité satisfaisante des études malgré la maladie ou l'hospitalisation.

Motif thérapeutique:

Au-delà de l'avantage de résorber l'hiatus scolaire consécutif à une hospitalisation ou à une convalescence, l'intérêt d'une prise en charge scolaire spécialisée réside dans la possibilité offerte au jeune malade ou accidenté de tirer profit d'une activité intellectuelle qui le détourne de ses soucis de santé et des astreintes associées aux mesures thérapeutiques qui lui sont prescrites. L'enfant ou l'adolescent a le moyen de retrouver ses repères en disposant d'une structure familière qui met fin à un isolement corollaire de toute hospitalisation ou convalescence.

Motif psychosocial:

Quels qu'en soient les motifs, qu'il s'agisse d'appliquer des traitements médicaux, d'effectuer des examens ou que la cause de l'isolement relève de consignes prophylactiques, une telle modification du cadre de vie s'accompagne toujours de troubles émotifs et d'angoisse.

L'action éducative poursuivie par les écoles en hôpital vise à rendre chaque jeune le plus autonome possible eu égard à ses problèmes de santé et en particulier dans la situation de dépendance qu'implique une hospitalisation. L'école en hôpital devient, pour le jeune, un espace de développement particulier dans lequel il peut expérimenter des domaines d'apprentissages originaux qui ne limitent pas l'action éducative des enseignants en hôpital à une démarche pédagogique de "remise à niveau scolaire de l'élève". C'est l'occasion pour le jeune malade de se valoriser par l'acquisition de nouvelles compétences dans des domaines tels que le multimédia, de s'ouvrir toujours plus à la dimension européenne; c'est une occasion d'apprendre autre chose et aussi d'apprendre autrement; c'est l'opportunité de rencontres et d'échanges au sein de groupes très hétérogènes, occasion de se confronter au regard des autres.

Organisation du suivi scolaire mis en place.

1. <u>L'hospitalisation est de courte durée</u> (quelques jours).

L'action pédagogique s'oriente vers des tâches de remédiation ponctuelle, de raisonnement ou de travaux de recherche selon les besoins éducatifs et l'état de santé du jeune.

2. <u>L''hospitalisation dure plus longtemps</u> (plusieurs semaines, voire des mois). La plupart des enfants et des jeunes dont l'état le permet se montrent "demandeurs d'école" après quelque temps de privation scolaire.

La scolarisation prend une autre tournure et exige une coopération régulière entre l'école en hôpital, l'école d'origine et le cas échéant avec des professeurs à domicile afin que les matières enseignées et à étudier soient bien suivies et que la réintégration de

l'élève dans son école d'origine s'effectue dans de bonnes conditions. Pour chacun de ces élèves, un projet d'accueil individualisé sera élaboré en concertation avec les différents acteurs (le jeune, ses parents, les enseignants, le PMS), précisant notamment les objectifs à court et moyen termes, les aménagements et aides complémentaires nécessaires, les modalités de collaboration, etc.

Le suivi diffère fortement selon, notamment, la durée et la raison des hospitalisations. C'est ainsi que l'on observe :

- l'école d'origine se charge de transmettre le programme en cours et tous les travaux qui s'y rattachent ;
- l'école d'origine transmet un programme et laisse à l'école en hôpital le soin d'établir la progression des travaux fournis ; répond aux demandes spécifiques du jeune hospitalisé et de ses parents ;

Le cas échéant :

• les partenaires précisent les modalités des évaluations (bilans ou examens) ;

l'enseignant d'origine pour aider à la réintégration harmonieuse de l'élève.

 les partenaires précisent les modalités de la participation aux conseils de classe, aux réunions avec les centres P.M.S., et avec le corps médical.
 Dans tous les cas, il importe de consigner le travail réalisé en un seul dossier qui suit l'élève (hôpital, domicile, centre de rééducation, école). Dans les situations qui le nécessitent, l'équipe du T5 doit pouvoir assurer un accompagnement du jeune et de

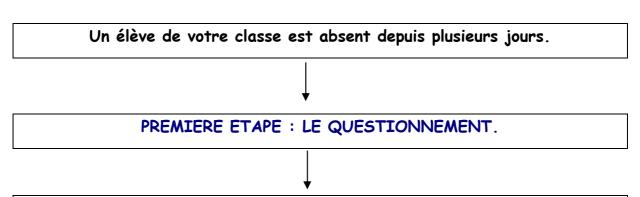
Conclusions.

- L'enseignement en hôpital, organisé ou subventionné par la Communauté française de Belgique, est une structure éducative à part entière.
- L'école en l'hôpital rend au jeune malade son statut d'élève.
- Le rôle des enseignants en hôpital consiste à garantir l'instruction à laquelle le jeune malade a droit, le cas échéant en collaboration avec l'équipe de l'école d'origine, en tenant compte de son état de santé mental, physique et moral.
- Les élèves des écoles en hôpital demeurent administrativement rattachés à leur école d'origine, ils bénéficient donc d'une "double inscription scolaire" durant le temps de leur hospitalisation (et parfois aussi durant la convalescence à domicile).
- Dans la pratique, si les écoles en hôpital se chargent d'enseigner les matières et de faire passer les épreuves (interrogations, tests, examens, etc.), la certification reste toujours sous la responsabilité de l'école d'origine (c/f circulaire 1756 du 14/02/07).
- Le « décret mission » affirme la responsabilité des écoles quant au suivi scolaire de tout jeune inscrit dans un établissement organisé ou subventionné par la Communauté française en ce compris durant les périodes d'absence. S'il s'agit d'une absence pour raison de santé, un partenariat peut être établi avec une école d'enseignement spécialisé.

2. Concrètement, comment procéder?

Attendu que de nombreux enseignants ne sont pas encore très familiarisés avec le fonctionnement des écoles en hôpital, le tableau ci-après décrit une « démarche type » afin d'établir une collaboration entre les écoles d'origine et les écoles en hôpital.

Même s'il n'y est pas fait mention dans ce schéma, il est évident que l'avis du jeune doit être pris en considération, en particulier en ce qui concerne les informations qui seront communiqués à propos de la raison de son absence.



Questions à se poser avant une prise de décision :

- Quelle est la cause de l'absence?
- Quelle sera la durée de l'absence ?
- Comment l'école d'origine (c'est-à-dire mon école) peut-elle gérer la situation ?
 - Que puis-je faire?
 - Est-ce que l'absence de l'élève nécessite une prise en charge spécifique?

Dans le cas d'une absence pour raison de santé, deux cas de figure sont à envisager :

- l'élève est à son domicile

- l'élève est hospitalisé

DEUXIEME ETAPE : LA PRISE DE DECISION.

Une raison médicale est avancée :

- l'élève est à son domicile

- l'élève est hospitalisé

L'école d'origine prend contact avec les parents ou s'adresse sans délai à l'école en hôpital afin d'assurer la continuité de la scolarité de l'élève (pour repérer l'école à l'hôpital concernée, voir pages 9 à 16 ci-après⁴.

L'école d'origine prend contact avec les parents et décide de la meilleure aide à apporter.

- Si des raisons de santé sont confirmées, les écoles en hôpital peuvent offrir des solutions originales permettant au jeune et à sa famille de trouver une solution intérimaire satisfaisante⁵.
- Les enseignants des écoles à l'hôpital pourront participer à tout conseil de classe afin d'apporter les informations relatives aux apprentissages de «l'élève partagé»

Il est souhaitable d'organiser, dans chaque établissement scolaire, un « point santé » et de désigner une personne ressource qui puisse centraliser les informations autour tout ce qui touche à « l'éducation à la santé » - où l'on pourrait aussi y trouver les procédures définies pour chaque jeune à besoins spécifiques de l'établissement.

De la même manière, on y ferait transiter les notes de cours pour les jeunes malades durant leurs périodes d'hospitalisation ou de convalescence.

⁵ Si nécessaire et/sou selon certaines conditions, une mise à disposition de matériel informatique peut être envisagée tant pour le jeune à domicile que pour l'école d'origine afin d'assurer par exemple un enseignement à distance en temps réel ou non. De même,, si pertinent, une association de professeurs bénévoles peut assurer un relais soit à domicile soit dans les services hospitaliers qui ne bénéficieraient pas d'école : www.ehd.be

www.enseignement.be → circulaires (ou pour les mises à jour du répertoire : www.aph.be → répertoire)

3. Répertoire des écoles d'enseignement spécialisé de type 5

I.) Régime francophone.

A. Région bruxelloise et Brabant wallon.

1. Hôpital St-Pierre

Rue Haute, 322 (bâtiment Vésale 9e étage) (fondamental)

1000 Bruxelles

Tél.: 02/535 43 67 - Fax: 02/535 43 77 - sergedel@hotmail.com

Ecole ROBERT DUBOIS: implantation du Centre pédagogique Jules Anspach Tél.: 02/508 11 00

2.a) Hôpital Universitaire des Enfants Reine FABIOLA (H.U.D.E.R.F.)

Avenue J.J. Crocq, 17 - 1020 Bruxelles (fondamental + secondaire)

Tél.: 02/477 31 62 ou 63 - Fax : 02/477 33 61 - <u>ecole.r.dubois@brunette.brucity.be</u> **Ecole ROBERT DUBOIS** (même pouvoir organisateur mais pas de lien direct avec l'école précédente portant le même nom)

2.b) « La Contre-Allée »

Av du Panthéon 41 - 1082 Bruxelles (maternel)

Tél.: 02/414.80.37

Ecole ROBERT DUBOIS (implantation de 2.a)

2.c) Hôpital Universitaire ERASME

Route de Lennik, 808 - 1070 Bruxelles (fondamental et secondaire)

Tél. primaire et fax : 02/555 46 76 - Tél. secondaire : 02/555 68 69

Ecole ROBERT DUBOIS (implantation de 2.a)

2.d) Centre Hospitalier Jean Titeca («Unité Karibu»)

Rue de la Luzerne, 11 - 1030 Bruxelles (secondaire)

Tél.: 02/735.01.60

Ecole ROBERT DUBOIS (implantation de 2.a)

2.e) « Le Domaine »

Rue Laneau, 33 - 1420 Braine-l'Alleud (secondaire)

Tél.: 02/384 25 93

Ecole ROBERT DUBOIS (implantation de 2.a)

·

3. Centre Hospitalier Etterbeek-Ixelles

Rue Jean Paquot, 63 - 1050 Bruxelles (fondamental)

Tél.: 02/641 47 62 - pédiatrie: 02/641 83 92

Ecole dans l'hôpital: implantation de l'école « Les Carrefours » Tél.: 02/647.25.58

⁶ Voir aussi classement par « école » au lieu du classement par « hôpital » via le site de l'association. De même, les mises à jour éventuelles du répertoire des écoles en hôpital seront disponibles sur le site de l'APH : www.aph.be

4.a) Centre neurologique William Lennox Allée de Clerlande, 6 - 1340 Ottignies L-L-N (fondamental + secondaire) Tél.: 010/43 02 97 - Fax: 010/43.02.97 - christian.lieutenant@clin.ucl.ac.be L'ÉCOLE ESCALE 4.b) Clinique Saint-Pierre Avenue reine Fabiola, 9 - 1340 Ottignies L-L-N (fondamental + secondaire via bénévole) Tél.: 010/43 77 20 - christian.lieutenant@clin.ucl.ac.be L'ÉCOLE ESCALE 4. c1) Cliniques Universitaires Saint-Luc (pédiatrie générale) Avenue Hippocrate, 10 bte 8510 - 1200 Bruxelles (fondamental + secondaire) Tél.: 02/764 47 99 - Fax: 02/764 89 15 - christian.lieutenant@clin.ucl.ac.be L'ÉCOLE ESCALE c2) « Kapp » : hôpital de jour pédopsychiatrique (aux cli.univ. St-Luc) Avenue Hippocrate, 10 bte 8510 - 1200 Bruxelles (fondamental) Tél.: 02/764 24 80 - Fax: 02/764 89 15 - christian.lieutenant@clin.ucl.ac.be L'ÉCOLE ESCALE c3) Centre Thérapeutique pour Adolescents (CThA) Place Carnoy, 16 - 1200 Bruxelles (secondaire) Tél.: 02/764 20 02 - Fax: 02/764 89 12 - christian.lieutenant@clin.ucl.ac.be L'ÉCOLE ESCALE c4) « L'Entreliens » Rue du Campanile, 37 - 1200 Bruxelles (secondaire) Tél.: 02/770 50 41 - (02/771.36.69) - entreliens@msn.com - christian.lieutenant@clin.ucl.ac.be L'ÉCOLE ESCALE c5) « L'entre [2] » Rue du Campanile, 37 - 1200 Bruxelles (fondamental + secondaire) Tél./Fax: 02/771.36.69 - lentre2@gmail.com - christian.lieutenant@clin.ucl.ac.be L'ÉCOLE ESCALE 4.d) « Parhélie » : Centre Psychiatrique pour enfants & adolescents Avenue J. Pastur, 45 - 1180 Bruxelles (fondamental + secondaire) Tél.: 02/373.82.10 - Fax: 02/373.82.29 - christian.lieutenant@clin.ucl.ac.be L'ÉCOLE ESCALE 4.e) « Parhélie » : Centre Psychiatrique pour enfants & adolescents Avenue de Broqueville, 147 - 1200 Bruxelles (fondamental) Tél.: 02/ (à venir) - christian.lieutenant@clin.ucl.ac.be L'ÉCOLE ESCALE 4.f) Clinique « La Ramée » (groupe Jeunes) (secondaire) Avenue de Boetendael, 34 - 1180 Bruxelles Tél.: 02/344.12.63 - Fax: 02/344.89.68 - - christian.lieutenant@clin.ucl.ac.be

L'ÉCOLE ESCALE

5. Les Clairs Vallons

Rue de Mont Saint Guibert, 24 - 1340 Ottignies L-L-N (fondamental + secondaire)

Tél.: 010/48 02 15 - Fax: 010/48 02 07 - ecole.clairsvallons@belgacom.net

Ecole dans l'hôpital

6. « La Petite Maison » : hôpital pédopsychiatrique

Rue des Acacias, 4 -1450 Chastre (fondamental)

Tél./fax: 010/65 69 47 - fb523465@skynet.be

Ecole "LES CHARDONS"

7. Hôpital de Braine-l'Alleud

Rue Wayez, 35 - 1420 Braine-l'Alleud (fondamental)

Tél.: 02/389 02 59 - Fax: 02/389 06 96 - ecolevangeffel@gmail.com

Ecole RENE VAN GEFFEL (NB: Association «l'Ecole à l'hôpital et à domicile» pour le secondaire)

(implantation de l'école « La Maison familiale » : 02/384 98 14)

-___-

Centre Hospitalier

1400 Nivelles (Fondamental + secondaire)

via l'association « L'école à l'hôpital et à domicile »

Classe au CHR de la Haute-Senne (service pédiatrie)

(classe organisée par l'hôpital - non subventionnée par le Ministère de la Comm. française)

Bd Roosevelt, 17 - 7060 Soignies

Tél.: 067/34 86 80 - Fax: 067/34 85 57

B. Région de Mons.

8.a) Centre Inter-Universitaire Ambroise Paré

Boulevard Kennedy - 7000 Mons (fondamental)

Tél./Fax: 065/39 29 67 Ecole dans l'hôpital

8.b) Clinique Saint-Joseph

Boulevard de Constantinople - 7000 Mons (fondamental)

Tél: 065/38 59 52 Ecole dans l'hôpital

8.c) Réseau Hospitalier de Médecine Sociale - Clinique Louis Caty Baudour

Rue Louis Caty, 136 - 7331 Baudour (fondamental)

Tél./Fax: 065/76 82 25 - annickvdm@msn.com

Ecole « LES COLOMBES »

8.d) Hôpital de Warquignies

Rue des Chauffour, 27 - 7300 Boussu (fondamental)

Tél.: 065/38 54 98 Ecole dans l'hôpital

8.e) Centre Hospitalier Hornu-Frameries

Route de Mons - 7301 Hornu (fondamental)

Tél.: 065/71 32 89 - Fax (hôp.): 065/71 33 33

Ecole dans l'hôpital

8 a, b, c, d, et e. = implantations de l'école d'enseignement spécialisé provincial du "CLAIR LOGIS" (CPESM) - Impasse de la Chapelle, 40 - 7021 Havré (enseignement spécialisé de type 5a)

Tél.: 065/87 94 00 - Fax: 065/87 94 09 - clair_logis@belgacom.net

C. Région de Charleroi

9.a) Centre Hospitalier Universitaire de Charleroi

Boulevard Paul Janson, 92 - 6000 Charleroi (fondamental)

Tél. fondamental: 071/92 13 33 - (Tél. secondaire: 071/92 13 34)

Ecole dans l'hôpital

9.b) C.H.U. André VESALE

Route de Gozée, 706 - 6110 Montigny-le-Tilleul (fondamental)

Tél.: 071/92 15 76 Ecole dans l'hôpital

9.c) Centre Orthogénique

Rue du Mayeuri, 30 - 6032 Mont-sur-Marchienne (fondamental)

Tél.: 071/43 03 87 Ecole dans l'hôpital

9 a, b et c = implantation de l'école d'enseignement spécialisé l'« **ECOLE-CLINIQUE PROVINCIALE** » - Rue de Lodelinsart, 157 - 6061 Montignies-sur-Sambre (enseignement spécialisé de type 5a) - Tél.: 071/41 13 18 - Fax: 071/42.04.10

D. Région de La Louvière

10. a) Hôpital de Jolimont

Rue Ferrer, 159 - 7100 Haine-Saint-Paul (fondamental)

Tél.: 064/23 37 19 - lamarelle-jolimont@hotmail.com

Ecole « L' AMARELLE »

10.b) Hôpital Tivoli

Boulevard de Tivoli - 7100 Haine-Saint-Paul (fondamental)

Tél.: 064/27 63 19

Ecole « LA CORALLINE »

10 c) Centre psychothérapeutique de jour Charles-Albert FRERE

Rue de Nalinnes, 650 (fondamental)

6061 - Marcinelle

Tél.: 071/43 16 89 - contact: M JL Della Faille, directeur du centre - Fax: 071/471.656

Ecole dans l'hôpital

10 a., b. et c. = implantations de l'école d'enseignement spécialisé « Le piolet »

Rue de la Franco-Belge, 55 - 7100 La Louvière Tél./fax : 064/26 46 53

E. <u>Région de Liège</u>

11. Centre Hospitalier Régional Hutois

Rue des Trois Ponts, 2 - 4500 Huy (fondamental)

Tél.: 085/27 27 43 - Fax: 085/27 21 61 - ecole.pediatrie@chh.be

Ecole dans l'hôpital: implantation de l'école «Château Vert» - 4500 Ben-Ahin -Tél.: 085/61 26 70

12. Clinique de l'Espérance

Rue St-Nicolas, 447 - 4420 Saint-Nicolas (fondamental)

Tél.: 04/224 91 05 - Fax: 04/224 91 08 (pédiatrie)

Ecole dans l'hôpital : implantation de l'école Robert Brasseur - Rue Jean d'Outremeuse, 57 -

4000 Liège Tél.: 04/342 38 78 - contact@robertbrasseur.be

13.a) Centre Hospitalier Régional - C.H.R. La Citadelle - Pédiatrie (salles 50,51,55,57,59)

Boulevard du 12ème Ligne,1 - 4000 Liège (fondamental + secondaire)

Tél.: 04/225 73 56 - Fax: 04/225 73 56 chr.sec.mottet@hotmail.com chr.sec.mottet@hotmail.com chr.sec.mott

« Ecole L. MOTTET : L'ECOLE DANS L'HÔPITAL ET AU DOMICILE »

13.b) Centre Hospitalier Universitaire - C.H.U. Sart-Tilman

Domaine du Sart-Tilman - B35 - 4000 Liège-Angleur (fondamental + secondaire)

Tél.: 04/366 85 58 - Fax: 04/366 85 59 chu.st.mottet@hotmail.com chu.st.mottet@hotmail.com

« Ecole L. MOTTET : L'ECOLE DANS L'HÔPITAL ET AU DOMICILE »

13.c) Centre Hospitalier Universitaire Notre Dame des Bruyères C.H.U. ND des Bruyères - Pédiatrie

Rue de Gaillarmont, 600 - 4032 Chénée (fondamental)

« Ecole L. MOTTET : L'ECOLE DANS L'HÔPITAL ET AU DOMICILE »

13.d) Centre de Jour « La Manivelle »

Boulevard de La Constitution, 153 - 4000 Liège (fondamental)
Tél.: 04/341 41 43 - Fax: 04/341 42 44 <u>manivelle.mottet@hotmail.com</u>
« Ecole L. MOTTET: L'ECOLE DANS L'HÔPITAL ET AU DOMICILE »

13.e) La Ferme du soleil - Centre de jour

Chaussée Colonel Joset, 51 - 4630 Soumagne (fondamental)

Tél.: 04/377 22 80 - Fax: 04/377 12 49 fersol.mottet@hotmail.com

« Ecole L. MOTTET: L'ECOLE DANS L'HÔPITAL ET AU DOMICILE »

13.f) Centre Hospitalier Psychiatrique - Petit Bourgogne

Rue Prof. Mahaim, 84 - 4000 Liège (secondaire)
Tél.: 04/254 78 40 - Fax: 04/254 78 40 chp.mottet@hotmail.com **« Ecole L. MOTTET: L'ECOLE DANS L'HÔPITAL ET AU DOMICILE »**

13.g) « Centre Thérapeutique et d'aide éducative » - C.T.A.E.

Rue Vieille Montagne, 22 - 4000 Liège (secondaire)
Tél.: 04/227 81 74 - Fax: 04/228 08 13 ctae.mottet@hotmail.com **« Ecole L. MOTTET: L'ECOLE DANS L'HÔPITAL ET AU DOMICILE »**

13.h) ECOLE LÉOPOLD MOTTET « ENSEIGNEMENT Á DOMICILE »

Siège administratif : Place Ste Walburge, 1- 4000 Liège (primaire + secondaire)

Tél.: 04/227 79 13 - Fax: 04/227 17 30 <u>efc.mottet@teledisnet.be</u>

F. Région de Namur

14. Clinique Universitaire de Mont-Godinne

Rue Docteur Therasse, 1 - 5530 Mont-Godinne (fondamental)

Tél.: 081/42 46 34

(NB : Association «l'Ecole à l'hôpital et à domicile» pour le secondaire Correspondance : via Service social Rue Dr Therasse, 1 à 5530 Mt-Godinne) **Ecole dans l'hôpital** : implantation de l'Institut Saint-Vincent à 5530 Yvoir

Tél.: 082/61 43 08 - stvincent.yvoir@swing.be

15. Centre Hospitalier Régional de Namur

Avenue Albert Ier, 185 (2e étage) - 5000 Namur (fondamental)

Tél.: 081/23 05 81 - classechr@swing.be

Ecole "Trait d'Union" : implantation de l'école d'ens. spécialisé de la Communauté française Institut Mariette DELAHAUT à 5100 Jambes - Tél. : 081/33 16 31 - Fax : 081/33 16 34

G. Région de Luxembourg

16. Les Cliniques du Sud-Luxembourg site St-Joseph

Rue des Déportés, 137 - 6700 Arlon (fondamental)

Tel. (central): 063/23 11 11 - Tel/fax (pédiatrie): 063/23 16 00

Ecole dans l'hôpital : implantation de Ecole d'enseignement spécial de la Com. Française

Chemin Morel, 71 - 6762 St-Mard Tél.: 063/57 85 33

Ecoles francophones en région néerlandophone

17 a. Ecole "La Ruche" au Zeepreventorium (marin)

Koninklijkebaan, 5 - 8420 De Haan (fondamental)

Tél.: 059/23 56 38 Fax: 059/23 92 52

ecole.laruche@pi.be me.artois@pi.be

17 b. "Zeelyceum" au Zeepreventorium (marin)

Koninklijkebaan, 5 - 8420 De Haan (secondaire)

Tél.: 059/23 40 85 Fax: 059/23 92 52

Buso.de.haan@gemeenschapsonderwijs.be

Buso.de.haan@rago.be

II.) Régime néerlandophone.

Il existe également en Communauté néerlandophone, des écoles de types 5 (dont une du régime linguistique francophone voir ci-dessus).

4. Associations partenaires

<u>a. A.P.H. ou "Association des Pédagogues Hospitaliers de la Communauté</u> française de Belgique".



Association des Pédagogues Hospitaliers

Le siège social (et adresse):

C°: « Le Piolet »

Rue de la Franco-Belge, 55

7100 La Louvière

Fax: + 32 (0) 64/26 46 53

Site: www.aph.be

Courriel: betb1962@hotmail.com

Compte Bancaire de l'APH: 000-3255870-65

C'est en 1990 que les enseignants du « type 5 » (tous réseaux confondus) de la partie francophone du pays, par l'entremise des directeurs ou de leurs représentants, ont décidé de constituer un groupe de travail afin de coordonner leurs actions en vue d'élaborer un projet éducatif qui envisage l'école comme un « stimulant à la guérison ». En 1992, le groupe s'érige en A.S.B.L. inter réseau : l'« Association des Pédagogues Hospitaliers de la Communauté française de Belgique » ou plus simplement l'« A.P.H. » dont les principales missions peuvent se définir de la façon suivante :

- permettre aux jeunes malades, accidentés et (ou non) hospitalisés (enfants et adolescents) d'être soignés dans un environnement à leur mesure et à dimension plus humaine ;
- promouvoir l'enseignement de « type 5 » afin d'obtenir un encadrement mieux adapté aux pathologies, aux déficiences, etc., de manière à satisfaire les besoins et les attentes de chacun (jeunes, parents, enseignants, équipes médicales et de soins, écoles d'origine).

L'association tient annuellement un colloque organisé autour du thème de l'enseignement en hôpital qui, par l'originalité de sa conception, touche un large public (enseignants, étudiants, parents, équipes médicales et paramédicales, etc.). En outre, l'édition d'un périodique paraissant quatre fois par an : « Le Journal » permet à l'association de faire part des expériences réalisées, de communiquer des informations et de nouer des liens entre les pédagogues hospitaliers de la Communauté française de Belgique, ceux de la Communauté européenne et entre les élèves belges et étrangers. L'A.P.H. est ouverte à ceux (parents, enseignants, chercheurs, etc.) que la problématique de l'enseignement en hôpital interpelle.

Les renseignements complémentaires tels que: Comment se faire membre? Quels sont les statuts? Quelles sont les dates des réunions ou des congrès à venir? etc. s'obtiennent en contactant le secrétariat de l'A.P.H. ou via le site Internet.

b. Association « L'Ecole à l'Hôpital et à Domicile ».



Le siège social (et adresse):

Rue de la Cambre, 77 1150 Bruxelles

Tél.: +32 (0)2 770 71 17

lundi, mardi, mercredi, vendredi de 10h à 12h30 +32 (0)2 356 89 26, le jeudi de 16 h à 19 h

<u>Fax</u>: +32 (0)2 770 77 57

Site: www.ehd.be

Courriel: info@ehd.be - ehd@pandora.be

L'asbl "L'Ecole à l'hôpital et à domicile" (E.H.D.) envoie des enseignants bénévoles à tout enfant ou adolescent malade, à l'hôpital ou à domicile. Les enseignants prennent en charge tout enfant en âge scolaire, qu'il soit du niveau maternel, fondamental ou secondaire.

Dans les hôpitaux où existe une école de type 5, les enseignants de l'asbl travaillent en complémentarité avec les enseignants de cette école hospitalière. Dans les hôpitaux ne disposant pas d'école de type 5, les professeurs de l'asbl donnent cours gratuitement à tout enfant qui le souhaite.

L'association envoie également partout en Belgique, des enseignants bénévoles au domicile des enfants malades ou convalescents.

c. E.A.D. ou « L'Enseignement à Distance ».



Le siège social (et adresse):

Cité Administrative de l'Etat -Direction de l'E.A.D Boulevard du Jardin Botanique, 20-22 1000 Bruxelles

<u>Tél.</u>: +32 (0)2 690 82 82 <u>Fax</u>: +32 (0)2 690 82 99 <u>Site</u>: <u>www.ead.cfwb.be</u> <u>Courriel</u>: <u>ead@cfwb.be</u>

« L'Enseignement à Distance » de la Communauté française de Belgique offre la possibilité aux personnes hospitalisées pour une longue durée, qu'il s'agisse de jeunes élèves, d'étudiants ou d'adultes, de suivre une ou plusieurs formation(s) parmi un choix de plus de cent cinquante cours de niveaux différents (fondamental, secondaire et supérieur) dans un cadre individualisé.

« L'Enseignement à distance », c'est un peu comme une boîte à outils mise à disposition de chacun pour qu'il vienne y puiser ce dont il a besoin, qu'il soit amené à se former de manière régulière ou qu'il soit amené à interrompre momentanément sa formation pour des raisons de santé.

d. H.O.P.E. ou « Hospital Organisation of Pedagogues in Europe ».



Le siège social (et adresse de correspondance):

C° L'Ecole Escale Avenue Hippocrate, 10 Bte 8510 1200 Bruxelles

<u>Tél.</u>: +32 (0)2 764 47 99 <u>Fax</u>: +32 (0)2 764 89 15

<u>Site</u>: <u>www.hospitalteachers.eu</u>

<u>Courriel</u>: <u>christian.lieutenant@clin.ucl.ac.be</u>

Association internationale à buts scientifique et pédagogique réunissant des membres de plus d'une vingtaine de pays, pour la plupart européens, H.O.P.E. est une A.S.B.L. regroupant des pédagogues hospitaliers.

H.O.P.E. veille à favoriser des rapprochements avec tous ceux qui sont intéressés par le fonctionnement de ce secteur particulier de l'éducation ou qui, étant donné la nature de leurs activités professionnelles ou de leurs recherches, sont susceptibles de contribuer à l'amélioration de l'enseignement organisé à l'hôpital ou au domicile des élèves. Deux congrès de pédagogues hospitaliers sont à l'origine de la création de H.O.P.E. (Ljubljana en 1988, Vienne en 1992).

Ses objectifs sont:

- œuvrer pour la reconnaissance et pour l'application du droit des jeunes malades, accidentés, hospitalisés ou convalescents à domicile à recevoir un enseignement approprié à leurs besoins dans un environnement adéquat;
- promouvoir l'enseignement en milieu hospitalier et défendre les intérêts de la profession ;
- encourager l'essor de la recherche pédagogique dans les domaines en rapport avec l'enseignement à l'hôpital ;
- favoriser les liens avec d'autres catégories professionnelles (équipes hospitalières, etc.).
- assurer la diffusion des informations (journées d'études, recherches, ...) en relation avec l'enseignement aux jeunes malades.

5. Services de l'Administration de l'Enseignement Spécialisé

Services administratifs et inspection :

Mme Lise-Anne HANSE, Directrice générale de l'Enseignement obligatoire Ministère de la Communauté Française - DGEO - 3e étage - bureau 3F 301 Rue Adolphe Lavallée, 1 1080 Bruxelles - 02/690.83.00 - <u>lise-anne.hanse@cfwb.be</u> (fax: 02/690.85.83)

Directeur de l'enseignement spécialisé : Monsieur William FUCHS Ministère de la Communauté Française - DGEO - 2e étage - bureau 2F255 Rue Adolphe Lavallée, 1

1080 - Bruxelles - 02/690.83.94 - william.fuchs@cfwb.be

M André CAUSSIN

Inspecteur coordinateur de l'enseignement spécialisé ff Ministère de la Communauté Française - DGEO - 1er étage - bureau 125 Rue Adolphe Lavallée, 1

1080 Bruxelles - 02/690.80.80 - andre.caussin@cfwb.be

(secrétariat : Mme C. Debaty : 02/690.80.81)

6. Quelques références « légales »

- Décret du 24/07/97 MB du 23/09/97 définissant les missions prioritaires de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et organisant les structures propres à les atteindre :
 - http://users.skynet.be/IEF.be/articles/leg/decret240797/Tabledesmatieresdecret240797.htm
- Décret de la Comm. franç. **organisant l'enseignement spécialisé 03/03/2004** http://www.enseignement.be/@librairie/documents/textes_officiels/d%E9cret_organisation.pdf
- circulaire 1756 du 14/02/07 § 1.3.6 à propos du C.E.B. dans l'enseignement spécialisé: Dans les écoles pour enfants malades, la passation peut être organisée dans les murs de l'hôpital, sous sa responsabilité. La délivrance du CEB reste de la compétence de l'école d'origine ou du jury externe si l'élève n'est pas inscrit dans une école d'origine. http://www.adm.cfwb.be/index.php?m=doc_view&do_id=1939
- Dispositions relatives à l'enseignement à domicile : décret du 03/03/2004 http://www.enseignement.be/@librairie/documents/textes_officiels/d%E9cret_organisation.pdf (→ chapitre Ier art. 3; chapitre IX art. 125 2°; et chapitre XI art. 159 à 163)
- → Avis du Conseil supérieur de l'Enseignement Spécialisé : http://www.enseignement.be/cses
- A propos de l'enseignement à domicile : c/f avis 121 du 9/06/2001du Conseil
 Supérieur p. 25 §5 recommandation recommandations en terme d'organisation et rapport du groupe de travail « DOMI » du 9/06/2001
- A propos de la prise en charge des ados dans les petits services de pédiatrie : c/f avis 121 du Conseil Supérieur p. 25 §5 recommandation recommandations en terme d'organisation (+ annexe 1 p. 53 : prise en compte du lieu réel des besoins Equipe minimale de base)
 - A propos du « Contrat pour l'école » : avis 125 du 10/05/2006

Rappels:

1°) Obligation scolaire et droit à la scolarité

	Enseignement Ordinaire	Enseignement Spécialisé	
		\rightarrow droit de 2 $\frac{1}{2}$ à 21 ans	
Niveau maternel	Droit dès 2 ½ ans	Types 2, 3, 4, 5, 6, 7	
Niveau primaire	Obligation scolaire de 6 à	Types 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8	
Niveau secondaire	18 ans	Types 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7	

Type 5 = enseignement spécialisé adapté aux besoins éducatifs des enfants et des adolescents malades et / ou convalescents

quelle que soit la durée du séjour et quelle que soit l'école d'origine

2°) Enseignement à domicile :

Un jeune peut bénéficier d'un enseignement à domicile à condition d'avoir obtenu un avis favorable de la Commission consultative compétente. Cette commission examine si le jeune est effectivement « non transportable », s'il sera convalescent et donc empêché de se rendre dans son école d'origine pendant minimum 6 semaines.

7. Charte européenne * pour le droit à l'enseignement des enfants et adolescents à l'hôpital et à domicile

- 1. Tout enfant ** malade a droit à une prise en charge scolaire à l'hôpital ou au domicile.
- 2. L'objectif de l'enseignement aux enfants malades est d'assurer la continuité de leur scolarité afin de redonner à chacun son statut d'élève.
- 3. L'école dans l'hôpital structure la communauté d'enfants et normalise la vie quotidienne. Les activités scolaires sont organisées en classe soit en groupe soit individuellement ou au chevet.
- 4. L'enseignement à l'hôpital ou au domicile doit répondre aux besoins et capacités de l'enfant en coopération avec l'école d'origine pour préparer son retour.
- 5. Le lieu d'enseignement, l'environnement et le matériel scolaire doivent être adaptés aux besoins des enfants et adolescents malades. Les nouvelles technologies (les techniques de communication) doivent aussi être utilisées pour éviter l'isolement de l'enfant.
- 6. L'enseignement dépasse le strict programme officiel et inclut des sujets relatifs aux besoins spécifiques de l'enfant malade. Les méthodes de travail doivent être diversifiées.
- 7. Les enseignants travaillant à l'hôpital ou au domicile doivent être qualifiés et bénéficier d'une formation permanente.
- 8. Les enseignants hospitaliers sont membres à part entière de l'équipe pluridisciplinaire et sont reconnus comme référents scolaires. Ils sont aussi le lien entre le monde hospitalier de l'enfant et son école d'origine.
- 9. Les parents sont informés du droit à la scolarité de leur enfant malade, de la conduite du programme éducatif et sont considérés comme des partenaires responsables.
- 10. L'élève est considéré comme une personne à part entière ce qui implique le secret professionnel et le respect de ses croyances.
 - * Charte approuvée lors de l'A.G. de l'association européenne des pédagogues hospitaliers H.O.P.E. à Barcelone le 19/5/2000 [existe en 4 versions officielles (allemande, anglaise, espagnole et française) tenant compte des particularités spécifiques à chaque langue et à chaque culture]
 - ** tout au long de la charte, le terme "enfant" doit être compris au sens "enfant et adolescent" le terme "élève" au sens "élève collégien et lycéen"

8. Suggestions bibliographiques

- 1. A.P.A.C.H.E., Un livre ... pour le dire, Février 1994 BP 162 92 185 Anthony Cedex
- 2. A.P.H.C.F.B., "Elève mais malade ou Malade mais élève?", Mars 1994 (3e Ed.)
- 3. C.E.D.E.E.S, L'enseignement de type 5 ou l'école à l'hôpital, actes du colloque (22-23/10/97)
- 4. BOIMARE S., L'enfant et la peur d'apprendre, Dunod Paris 1999
- 5. PEYRARD J.P., L'enseignement en milieu hospitalier. La leucémie ou le complément d'objet direct, L'Harmattan, Paris 1999
- 6. LAROUSSINIE F., Tête en l'air- du soleil pour les enfants malades, Ramsay, Paris 2000
- 7. READAPTATION (les cahiers de l'intégration) Hors série Mai 2000 Paris (*/33/1/43.21.46.05)
- 8. DOMMERGUES JP, LEVERGER G, RAPPOPORT D., Droit de savoir, savoir dire L'enfant malade Ed Belin 2003
- 9. ROBAEY Y., Enseigner à des jeunes malades accidentés, hospitalisés ou convalescents, Ed. Erasme, Namur 2004
- 10. Ligue des Droits de l'Enfant, LIVRE BLANC : accueil de l'enfant malade chronique ou handicapé à l'école ..., Ed Rencontres asbl Jivé, 2004 www.liquedesdroitsdelenfant.be
- 11. COURTECUISSE V., L'adolescent malade, ce qu'il faut savoir Ed Armand Colin Paris 2006
- 12. MEDECIN SCOLAIRE ET UNIVERSITAIRE, La souffrance psychique e l'enfant et de l'adolescent (actes de la journée du 20/01/2006) Ed AFPSSU -Paris 2006
- BOURDON P., ROY J., Enfants malades ou accidentés, quand l'école va au domicile -Ed Delagrave - Paris 2006

9. Sites utiles

Outre les sites des associations partenaires reprises ci-dessus, nous vous suggérons la visite des sites suivants (liste non exhaustive):

- a) www.hospichild.be: mis en place à l'initiative des ministres bruxellois en charge de la santé, a pour ambition d'aider celles et ceux qui sont amené(e)s à un moment de leur vie à côtoyer un enfant malade et hospitalisé ou à l'accompagner <u>AVANT</u>, <u>PENDANT</u> et <u>APRES</u> son séjour à l'hôpital. Vous ne trouverez sur ce site aucune information médicale, mais bien tout ce qui concerne les aspects administratifs, économiques, scolaires ou professionnels de l'hospitalisation d'un enfant de moins de 16 ans.
- b) yello : via la fédération belge contre le cancer cliquer sur l'onglet « Jeunes » www.cancer.be soutien aux ados souffrant d'un cancer (et à leur école)
- c) <u>www.takeoff-asbl.be</u> Eviter le décrochage scolaire des jeunes ayant une maladie longue durée et leur permettre de rester en contact avec leurs proches, leur école d'origine, ..., en mettant à disposition du matériel informatique, une connexion Internet
- d) http://www.bednet.be un projet pilote pour la Communauté néerlandophone qui a pour objectif de permettre à chaque enfant soumis à une hospitalisation de longue durée de pouvoir participer via Internet aux cours donnés dans sa propre classe. Le site créera un environnement d'enseignement interactif et un espace de jeux.

- e) http://www.japprendsalhopital.be le rôle de cette A.S.B.L. consiste à recueillir de l'argent afin de donner le moyen à des écoles de T5 de mener à bien leurs projets NB: ce site ne reprend pas toutes les coordonnées des écoles de T5
- f) http://www.educationdupatient.be ses activités diversifiées touchent à divers domaines liés au développement et à la promotion de la santé. Le Centre dispose d'une bibliothèque spécialisée et participe à des recherches et campagnes éducatives
- g) http://www.liguedesdroitsdelenfant.be La Ligue des Droits de l'Enfant a pour but de combattre l'injustice et toute atteinte arbitraire aux droits de l'enfant ainsi que de veiller au respect des droits des enfants tels que décrits, entre autres, dans la Convention relative aux droits de l'enfant et les textes internationaux relatifs aux droits de l'Homme. La Ligue tente de faire évoluer ces textes afin de toujours améliorer les droits des enfants.
- h) http://www.associationhu.org association belge pour l'humanisation des hôpitaux, représentant national auprès de l'association internationale EACH.

10. Remerciements

Pour leur précieuse collaboration à la mise à jour de ce dossier :

- Jeanine Blomart, Enseignante bénévole de « l'Ecole à l'Hôpital et à Domicile »
- Francis Bruyndonckx, Secrétaire Général Adjoint au Secrétariat Général de l'Enseignement Catholique
- Andrée de Bueger, Enseignante bénévole de « l'Ecole à l'Hôpital et à Domicile »
- Jean-Claude Collard, Directeur e.r. de l'Ecole d'Enseignement spécialisé « La Maison familiale » intégrant l'école à l' hôpital de Braine-L'Alleud
- Gérard Dessouroux, Directeur de l'école « Léopold Mottet »
- Béatrice Grégoire, Enseignante à l'école "L'Amarelle" (Hôpital de Jolimont), actuelle secrétaire de l'APH
- Vinciane Hance, Enseignante bénévole de « l'Ecole à l'Hôpital et à Domicile »
- Xavier Jacque, Enseignant à l'Ecole Robert Dubois (Hôpital Universitaire Des enfants Reine Fabiola - Bruxelles) , actuel trésorier de l'APH
- Christian Lieutenant, Directeur de « L'Ecole Escale », actuel Président de l'APH et administrateur de l'association européenne H.O.P.E.
- Danielle Quinart, Directrice de l'Ecole Robert Dubois (Hôpital Universitaire des enfants Reine Fabiola)
- Yves Robaey, Maître-assistant à la Haute Ecole Paul-Henri Spaak (Bruxelles Nivelles) et à la Haute Ecole de Bruxelles, actuel vice-président de l'APH
- Annick Van de Moosdyk, Enseignante du CPESM école « Les Colombes »
 (R.H.M.S site de Baudour)

et SERDU pour sa gracieuse et enthousiaste participation.